

Réunion de travail

le 07 décembre 2011 suite à

la veille stratégique du 04 novembre 2011



Etaients présents: Mme Prouhèze (DRH), Mr Allion (Relations sociales) et Mr Boury (Chef de centre).

Pour tous les personnels, planifiés sur Roster ou pas, l'objectif est d'optimiser les plannings de présence.

La règle reste, la prise de congés sur toute l'année jusqu' au 31 décembre 2012.

Mme Prouhèze précise que les salariés en horaire administratif, sont principalement concernés.

Les heures de CHS doivent être compensées :

Si l'activité d'un jour férié ne nécessite pas la présence de tout l'effectif prévu, le délestage sera pratiqué et imposé si nécessaire, toute population confondue, que ce soit l'AMDE, le Technicien, l'AFP ou le Magasinier.

Dans la mesure du possible, la pratique du délestage sera anticipée. Dans le cas contraire, les heures supplémentaires générées par ce jour férié, devront être compensées sur le cycle horaire en cours (8 semaines à G1XL). Il en reviendra à l'AMDE de recevoir l'agent afin de programmer cette journée en accord avec lui.

Cette journée ne pourra pas être programmée sur une nuit, sauf demande expresse de l'agent en vue d'éviter toute perte de rémunération.

Pour favoriser la réduction élevée des compteurs, une proposition de programmer annuellement une période de compensation d'heures supplémentaires serait souhaitable.

Cela pourrait faire l'objet d'un accord entre le salarié et sa hiérarchie sur la période choisie.
Exemple : Utiliser le second choix non accordé, pour les souhaits de congés annuels, afin de valider cette période en CHS !

Pour les missions au DAC, la génération des heures supplémentaires peut être compensée dès la fin de la mission (sur des journées) ou bien payées à la demande du salarié.

Concernant les RTT :

Les jours de RTT doivent faire l'objet d'une planification pour donner de la visibilité sur les effectifs présents. La Direction demande une optimisation de la pose des RTT.

Nous rappelons, que la planification de la totalité des jours de RTT reste à l'initiative de l'agent.

Les journées rouges :

Ces dernières vont continuer jusqu'à la fin de l'année. Ces heures sont à payer ou à compenser, au choix de l'agent.

Les renforts inter-services :

Source de richesses pour l'entreprise et pour le salarié, ces renforts mériteraient d'être plus systématiques, tout en devant rester, dans la mesure du possible, basés sur le volontariat ! Ou à minima, organisés de manière équitable.

Concernant le CET – la direction doit faire un communiqué qui tarde à venir –

Les heures éligibles sont de 154 heures jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2011 (la période ouverte se situe du 01 octobre au 31 décembre).

Ceux qui le souhaitent ont la possibilité de transférer une partie de ces heures dans le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif d'Air France).

Bien que la Direction ne soit pas favorable aux heures déposées dans le CET, car cela permet, ensuite, de débloquer ces heures sous forme de liquidité en cas d'évènement exceptionnel (achat immobilier, etc.).

**N'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués CTFC
pour toutes informations complémentaires.**

Note importante :

A ce stade de la communication, ces éléments constituent une base de réflexion concernant des mesures non applicable dans l'immédiat.

La prochaine réunion se déroulera début janvier 2012.

Pour la section Fret CFTC